



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 29267

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet de l'importance des infractions au code de la route à la Réunion. Plus particulièrement, la conduite en état d'ivresse reste le principal fléau en matière de circulation routière. Ces deux dernières années, 2 300 usagers de la route ont été jugés pour ébriété au volant. Aussi, il lui demande quelles seraient les mesures qu'il faudrait prendre dans le but de remédier efficacement à l'insécurité routière et de renforcer les actions de prévention dissuasives, sans pour autant réduire la répression de plus en plus sévère.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur sur l'insécurité routière et notamment la conduite en état d'ivresse à la Réunion. Le bilan national annuel des accidents de la route s'est aggravé en 1998. Le département de la Réunion s'est inscrit dans cette triste situation puisqu'il y a été déploré 101 tués contre 87 l'année précédente. Son analyse chiffrée montre que ce mauvais résultat est dû, pour l'essentiel, au relâchement du comportement des conducteurs. Sont essentiellement en cause la vitesse excessive et l'alcoolémie. Aussi le Gouvernement s'est-il donné pour priorité d'agir sur ces comportements. Une fois adopté, le projet de loi sur la sécurité routière dotera la France d'un dispositif législatif et réglementaire particulièrement répressif pour remédier à la situation actuelle. Par ailleurs, un important travail d'information et de prévention est prévu : journée nationale de rassemblement ; actions de mobilisation individuelles ou par groupes ; campagnes de communication sur les risques routiers ; effort de sensibilisation à l'attention des jeunes ; mise en place de programmes nationaux et locaux orientés sur la lutte contre l'alcool au volant. La présence des forces de l'ordre sur les routes sera renforcée la nuit et pendant les week-ends aux endroits les plus dangereux. Cette présence se traduira par une augmentation de 10 % en 1999 du nombre d'heures consacrées à la surveillance du trafic et aux contrôles grâce notamment à l'affectation de 250 militaires supplémentaires dans les unités spécialisées de la gendarmerie nationale. Il sera particulièrement veillé à ce que les contrôles soient adaptés aux réalités rencontrées à la Réunion.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29267

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2607

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4440